

CONSEIL MUNICIPAL DE GAJAC

COMPTE-RENDU

Mercredi 1^{er} juillet 2020 à 20h30

L'an deux mil vingt, le premier juillet, le Conseil Municipal de la commune de GAJAC, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Pascal LOSSE, Maire de GAJAC.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 11

Ont voté

Pour : 10

Contre : 0

Présents : 10

Abstention : 0

Date de convocation : 25 juin 2020

Présents : M. Pascal LOSSE, Philippe VIGNEAU, Benoît DIONIS du SEJOUR, Pierre LECLERC, André LAPORTE, Mmes Hélène AYACHE, Marie-Lise NOUAILLE, Corinne LOSSE, Karine CHANTELOT, Denise COOMBS COUTHURES.

Absent excusé : Janick GERMAY.

Secrétaire de séance : Mme Corinne LOSSE.

Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 2 juin 2020

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité des membres présents le compte-rendu de la séance du conseil municipal du 2 juin 2020.

Taux d'imposition des taxes directes locales 2020 : vote

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal les taux d'imposition pour l'année 2020.

Après passage au vote, le Conseil Municipal décide à l'unanimité des membres présents ou représentés d'appliquer les mêmes taux que l'année dernière :

Taxes	Taux 2020	Base d'imposition	Produit fiscal
Taxe foncière (bâti)	11,29 %	222 100,00 €	25 075,00 €
Taxe foncière (non bâti)	49,91 %	24 900,00 €	12 428,00 €

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal de la moyenne départementale des taux :

- taxe foncière (bâti) 26,11 %

- taxe foncière (non bâti) 55,81 %

Nouveau règlement transports scolaires

En sa qualité d'Autorité Organisatrice des transports scolaires, la Région Nouvelle-Aquitaine a signé une convention ayant pour objet de préciser le périmètre et les modalités selon lesquels elle délègue aux Autorités Organisatrices de 2nd rang certaines prérogatives en matière d'organisation, de fonctionnement et de financement des transports scolaires.

Lors de sa séance plénière du 16 décembre 2019, la Région Nouvelle-Aquitaine a adopté les adaptations de certaines dispositions du règlement et de la tarification des transports scolaires ayant un impact sur lesdites conventions.

Les évolutions de ce nouveau règlement des transports scolaires concernent :

- La nouvelle grille des participations familiales entre en vigueur pour la rentrée scolaire de 2020/2021.

L'annexe à la convention correspondante est modifiée comme détaillé ci-dessous :

- les Parts familiales des ayants droit demi-pensionnaires, sont légèrement ajustées (le barème Région de la tranche QF n° 2 passe de 50 € à 51 €, le barème Région de la tranche QF n° 3 passe de 80 € à 81 € et le barème Région de la tranche QF n° 4 passe de 115 € à 114 €)
 - les Parts familiales des ayants droit internes, pour les AO2 qui sont concernées, sont revues à la baisse afin de marquer un écart plus significatif avec les participations demandées aux demi-pensionnaires.
- La dégressivité en fonction du nombre d'enfants transportés par famille.
- La procédure d'inscription : soit directement à la Région via le module d'inscription et de paiement en ligne accessible sur le site www.transports.nouvelle-aquitaine.fr, soit auprès de l'Autorité Organisatrice de 2nd rang.
- La prise en charge de la modulation tarifaire et récupération des recettes par la région.

Point Commission C.C.A.S

Une délibération n° 8/2020 désignant les membres formant la Commission administrative du C.C.A.S. a été prise par le Conseil Municipal en date du 2 juin 2020, nommant 8 membres.

Suite à cette délibération, la Sous-Préfecture de Langon informe Monsieur le Maire que la Commission C.C.A.S doit comporter 16 membres.

Selon l'article L123-4 du Code de l'action sociale et des familles, un centre communal d'action sociale n'est pas obligatoire dans les communes de moins de 1 500 habitants.

De ce fait, le Conseil Municipal décide donc de supprimer la commission C.C.A.S.

Questions diverses

Elections Sénatoriales

Le décret du 29 juin 2020 porte convocation des collègues électoraux pour l'élection des sénateurs qui aura lieu le 27 septembre prochain.

Dans ce cadre, les conseils municipaux doivent obligatoirement être réunis le 10 juillet afin de procéder à l'élection de leurs délégués et suppléants.

Utilisation de la Salle des Fêtes

Monsieur Eric SUZANNE, Sous-Préfet de Langon informe la Mairie par mail du 25 juin 2020 que les regroupements de plus de 10 personnes dans les ERP et autres lieux publics à des fins de loisirs, festives ou culturelles sont toujours interdits.

Travaux Eglise Tranche 2 – Restauration de la nef

Le dossier de demande de subvention a été adressé à la DRAC et est actuellement en cours d'instruction.

Courrier Président de la république

Monsieur MACRON a fait parvenir un courrier à Monsieur le Maire en date du 17 juin 2020 afin de lui adresser ses félicitations et ses encouragements pour son mandat.

Il souligne le maintien du niveau des dotations aux communes et le soutien à l'investissement.

Il précise que l'Etat accordera aux communes un mécanisme de garantie des recettes fiscales et domaniales et un soutien exceptionnel d'un milliard d'euros à l'investissement local, notamment aux projets de transition écologique.

Cochons « Grand Tronc »

Suite à la divagation de plusieurs cochons sur la Départementale n°9, Monsieur le Maire a fait le nécessaire auprès des organismes concernés.

Braconnier « Bellerive »

Des tirs au fusil nocturnes ont été signalés à Monsieur le Maire.

Visite Logements communaux

La Commission des Bâtiments a effectué la visite annuelle des logements communaux en date du Vendredi 12 juin 2020.

Réunion SIVOM

La réunion du SIVOM a eu lieu le Lundi 29 juin 2020. Ont été élus Président, Monsieur Laurent BELLOC, Vice-Présidents Madame Isabelle DEXPERT et Monsieur Pierre LECLERC.

Réunion FDAEC 2020

Monsieur le maire s'est rendu à la réunion du FDAEC 2020, Mercredi 24 juin 2020. Les domaines d'intervention ont été détaillés ainsi que le montant de la subvention qui peut être allouée à la commune.

Réunion communautaire

Monsieur le Maire a participé à la réunion de la Communauté de Communes du Bazadais le 30 juin 2020. Les principaux sujets abordés concernaient :

- la mise aux normes de l'abattoir,
- le restaurant du Lac de la Prade,
- l'attribution d'une subvention aux entreprises qui rencontrent des difficultés financières suite au COVID-19,
- la visite des candidats à la Présidence de la CDC : Monsieur René CARDOIT, Maire de Goulade et Madame Nicole COUSTET, Maire de Cauvignac.